

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA 2020-2021

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/~~Interma~~/~~Autres~~.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez AGR COMPTABLE CLG PT-AUDEMER à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de AGR COMPTABLE CLG PT-AUDEMER.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 48 ESD 8323A4

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

Classe:

Régime:

DP4:

DP5:

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Mail:

Tél:

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : AGR COMPTABLE CLG PT-AUDEMER

Adresse : 6 RUE AUGUSTIN HEBERT

BP 408

Code postal : 27504

Ville : PONT-AUDEMER CEDEX

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif



Paiement ponctuel



Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

9 prélèvements effectués pendant l'année scolaire, d'Octobre à Juillet, exceptés Septembre et Janvier

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par AGR COMPTABLE CLG PT-AUDEMER. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec AGR COMPTABLE CLG PT-AUDEMER.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.